

## Atelier Kobe II sur les prises accessoires

### MAMMIFÈRES MARINS

1. CONTEXTE	1
2. INFORMATION ET RESSOURCES SUR LA QUESTION DES PRISES ACCESSOIRES	1
3. OUTILS DE RECHERCHE ET DE GESTION	5
4. INVENTAIRE DES MESURES DE CONSERVATION EN PLACE	8
5. BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE	11

#### 1. CONTEXTE

Les prises accessoires de mammifères marins constituent un facteur essentiel pour la conservation et la gestion à long terme de ces populations dans le monde. On estime qu'ils sont des dizaines, voire des centaines de milliers à périr chaque année en s'enchevêtrant dans les engins de pêche. Les mammifères marins sont confrontés aux différents types de pêche pratiqués dans les zones administrées par les Organisations régionales de gestion des pêches thonnières (ORGP). Le plus souvent ils se prennent dans les sennes, les palangres ou les filets maillants. À l'exception du Pacifique oriental, on ne dispose pas d'estimations précises sur l'abondance et les prises accessoires des mammifères marins là où leurs zones de répartition géographique chevauchent les lieux de pêche des flottilles thonnières, de sorte qu'il est très difficile de procéder à une analyse quantitative du phénomène. Les progrès enregistrés dans la quantification de l'incidence de la pêche des thonidés sur les populations de mammifères marins des ORGP et la progression correspondante des mesures d'atténuation ou de réduction de la mortalité sont lents, sporadiques et limités à quelques flottilles ou cas particuliers.

Le travail entrepris par la Commission interaméricaine du thon des tropiques (IATTC) dans le cadre de l'Accord relatif au programme international pour la conservation des dauphins (AIDCP) constitue une exception notable en la matière. Ces deux organisations disposent d'informations très complètes sur les populations de mammifères marins, leur répartition et les taux de prises accessoires des senneurs de l'IATTC ; elles ont pris des mesures efficaces de réduction des prises accessoires de dauphins. A contrario, les autres ORGP thonnières manquent cruellement de données sur les populations de mammifères marins et les prises accessoires et n'ont, en conséquence, pas encore pu décider s'il convenait de mettre en place des mesures de réduction des prises accessoires pour ces espèces. En réalité, une bonne partie des informations disponibles sur les prises accessoires de mammifères marins par les engins de pêche des flottilles thonnières n'a pas fait l'objet de discussions de la part des ORGP. Or les données provenant des ORGP thonnières, de leurs membres ou d'autres sources constituent un bon point de départ pour entamer une réflexion sur la meilleure façon d'évaluer et de conserver les espèces de mammifères marins confrontés aux flottilles de pêche thonnière hauturière.

Face à la carence d'informations constatée dans la plupart des ORGP thonnières, l'étendue des compétences et des connaissances relatives aux interactions entre les mammifères marins et les senneurs et à leur réduction doit inciter les ORGP à collaborer entre elles et avec des organisations internationales de premier plan afin de concevoir et de mettre en application des programmes de collecte des données. Aux côtés de ces organisations les ORGP thonnières pourraient également élaborer et adopter, le cas échéant, des mesures de réduction des prises accessoires et en contrôler l'efficacité et l'application.

#### 2. INFORMATION ET RESSOURCES SUR LA QUESTION DES PRISES ACCESSOIRES

##### 2.1 Types et caractéristiques des interactions avec les opérations de pêche

Ce sont en premier lieu les programmes d'observateurs embarqués à bord de palangriers et de senneurs qui ont permis de décrire les contacts entre les mammifères marins et les opérations de pêche thonnière dans certaines régions du monde. De manière générale on ne dispose pas d'informations relatives à l'interaction des mammifères marins avec les opérations de pêche thonnière utilisant les filets maillants, les pièges ou le fusil-harpon, même si la propension de divers mammifères marins à se prendre dans les filets maillants et les pièges a été décrite pour les opérations de pêche visant d'autres espèces que le thon. Ce sont les prises accessoires de dauphins par les thoniers senneurs dans le Pacifique oriental qui sont les mieux connues. Les

thons y sont détectés de trois manières : 1) à proximité d'objets flottants (notamment de dispositifs de concentration de poissons (DCP)), 2) dans le voisinage de bancs de dauphins, et 3) sous forme de bancs libres visibles à la surface. Quand un senneur cible un banc de thons associés à des dauphins, le filet encercle les deux espèces. Les dauphins risquent la noyade s'ils s'empêtrant dans les mailles de la senne ou se retrouvent coincés sous la partie supérieure du filet. Ce phénomène a fait l'objet de nombreuses études depuis 40 ans. Dans le cadre de l'AIDCP, l'IATTC a rassemblé les données les plus complètes qui soient sur la nature et les caractéristiques des contacts entre les dauphins et les senneurs thoniers et a conçu et mis en œuvre une série de mesures et de réglementations techniques qui ont permis de considérablement réduire les prises accessoires de dauphins dans le Pacifique oriental. On dispose de ce fait d'une quantité importante de données sur la nature et les caractéristiques de l'interaction des dauphins avec la pêche thonière à la senne et sur les mesures d'atténuation nécessaires pour réduire les prises accessoires et la mortalité des dauphins. Ces informations peuvent être utilisées par les autres ORGP thonières.

L'association des thons jaunes et des dauphins a été observée et décrite dans d'autres océans, mais reste encore mal connue ou comprise dans certaines régions où elle n'a été que partiellement étudiée. Parallèlement à l'incidence de la pêche thonière sur les dauphins, la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT), la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) et l'IATTC ont décrit les opérations de pêche à la senne ciblant des thons associés à des baleines de grande taille : les filets encerclent les baleines ou sont déployés à proximité. Mais en dehors du Pacifique oriental, on ne dispose que de peu d'informations sur la fréquence de l'utilisation des dauphins ou des baleines pour repérer les thonidés, sur leur encerclement dans le cadre de cette pêche ou sur leur capture accidentelle.

Dans pratiquement toutes les ORGP thonières, on signale des interactions avec les mammifères marins se traduisant par la déprédation des palangres. Ceci concerne les cachalots, les orques, les faux-orques et les globicéphales, ainsi que les dauphins de Risso qui abiment les appâts et/ou les prises. Lors des opérations de pêche à la palangre, des prises accessoires peuvent résulter de ces déprédations : les mammifères marins se ferment à un hameçon et/ou s'enchevêtrent dans l'engin de pêche (hameçon ferré au niveau de la bouche ou avalé et enchevêtrement des nageoires). Dans la plupart des cas, le taux des prises accessoires reste une inconnue et l'on ignore si la mortalité ou les lésions occasionnées dépendent de la partie du corps où l'hameçon s'est ferré et/ou de la gravité de l'enchevêtrement. La fréquence de ces phénomènes, la perte des prises due aux déprédations, le taux de mortalité et l'incidence globale de ces interactions sur les populations de mammifères marins concernés sont mal compris ou décrits. Mais certains des membres des ORGP ont établi des rapports sur les prises accessoires des baleines et des dauphins (incluant des données sur la mortalité et les lésions graves occasionnées) au cours des opérations de pêche à la palangre visant les thonidés et les espadons dans l'Atlantique occidental et dans le Pacifique central. Les prises accessoires décrites dans ces pêcheries soulignent la nécessité de réunir des informations permettant de déterminer si le niveau en est acceptable et de mettre en œuvre, le cas échéant, des mesures destinées à en minimiser l'ampleur.

Si elle n'a pas fait l'objet de discussions au sein des ORGP thonières, il existe pourtant des informations très complètes dans la littérature scientifique sur l'interaction dans différentes régions du monde, des mammifères marins avec les opérations de pêche au filet maillant. C'est un fait avéré que tout déploiement de filets maillants est presque fatalement associé à des prises accessoires de mammifères marins. Dans la plupart des zones de compétence des ORGP, les opérations de pêche au filet maillant ne correspondent qu'à une proportion relativement faible de la pêche thonière. Mais il existe dans la zone de la Convention de la CTOI des régions où cette pêche représente une part assez élevée de l'effort de pêche. Dans les opérations de pêche thonière au filet maillant menées au large des côtes du Sri Lanka, de l'Inde, du Yémen, de l'Iran et du Pakistan, il semble que le niveau des prises accessoires de mammifères marins (dauphins longirostres, tachetés, communs, de Risso et grands dauphins) soit conséquent. Or l'ampleur et l'incidence écologique de ce phénomène sont inconnues puisqu'on manque d'estimations sur l'abondance des populations de mammifères marins et les prises accessoires. La CTOI n'a pas entrepris à ce jour d'analyse systématique dans ce sens.

Il est en outre possible que les filets maillants soient employés pour la pêche côtière de thon dans les zones de compétence de l'IATTC et de l'ICCAT. Mais comme ce type de pêche n'y fait pas l'objet d'une surveillance stricte, on ne dispose de pratiquement aucune donnée relative aux prises accessoires de mammifères marins.

## 2.2 État des populations des espèces considérées

Le recensement des espèces de mammifères marins pélagiques n'est pas chose aisée. Ceci s'explique essentiellement par la nécessité d'étudier de très vastes zones pour obtenir des estimations fiables de leur abondance, mais aussi parce que ces animaux sont souvent difficiles à détecter en surface, passent la plupart du temps en immersion, ou alternent ces deux comportements. Les travaux de recensement peuvent être compromis par leurs allées et venues hors de la zone étudiée, en réaction aux conditions océanographiques, ce qui a pour conséquence d'augmenter la variabilité des observations à long terme. Il n'est pas facile de cerner l'évolution démographique de ces populations ; l'observation de longues séries chronologiques est généralement nécessaire pour ce faire, vu la variabilité et l'imprécision des estimations. C'est l'IATTC qui dispose des estimations d'abondance les plus complètes pour les stocks de dauphins pélagiques, même si ces chiffres se limitent le plus souvent aux espèces fréquemment associées aux thonidés et sur lesquels les senneurs thoniers effectuent depuis toujours des filages. Dans le Pacifique oriental, plus de trente années d'enquêtes auprès des navires permettent de disposer d'estimations sur l'abondance des dauphins tachetés, longirostres et communs, ainsi que de plusieurs autres espèces de mammifères marins associés. Ces estimations continuent à être utilisées pour repérer l'évolution de ces populations de dauphins pélagiques et servent de base à la détermination de limites des prises accessoires par espèce aux termes de l'AIDCP afin de promouvoir la conservation et la reconstitution des populations de dauphins océaniques.

On manque généralement d'estimations sur les stocks d'autres mammifères marins de haute mer susceptibles d'entrer en contact avec les flottilles de pêche thonière pélagiques, de sorte qu'il est difficile de procéder à une évaluation de l'incidence des prises accessoires pour ce type de pêche. Dans l'Atlantique Nord, le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) réalise certes des évaluations annuelles des stocks de mammifères marins, mais elles ne concernent généralement pas les espèces connues pour entrer en contact avec les opérations de pêche de thon pélagique. Certains pays membres des ORGP procèdent à titre individuel à des études d'abondance et disposent d'estimations relatives à certaines populations de mammifères côtiers vivant dans leurs eaux. Mais ces statistiques sont souvent obsolètes et les études n'ont pas été réalisées avec suffisamment de fréquence ou sur une période assez longue pour détecter d'éventuelles variations au sein des populations.

## 2.3 Répartition des espèces

Nombre d'espèces de mammifères marins évoluent dans des aires de répartition de la dimension d'un océan et recoupant les zones où se déroule l'effort de pêche mondial. Compte tenu de la répartition des mammifères marins et des flottilles thonières auxquelles ils sont susceptibles d'être confrontés, il importe d'adopter une démarche à grande échelle pour définir avec précision l'ampleur et la portée de ces interactions dans les cinq ORGP thonières.

Les informations disponibles sur la répartition géographique des mammifères marins émanent souvent de plusieurs sources, telles que les données des observateurs des pêches et des campagnes scientifiques ciblées (comprenant notamment des études photographiques de marquage-recapture). Depuis une date récente on recueille également des données relatives aux déplacements en mer des animaux au moyen d'émetteurs satellites fixés sur certains spécimens. Ces données fournissent des informations sur l'emplacement et les activités des animaux individuels, et peuvent, le cas échéant, être représentatives des déplacements et de la répartition géographique de l'ensemble de la population. Au fil du temps le nombre d'échantillons ira en augmentant, ce qui améliorera la représentativité de ces données pour l'ensemble de la population. Si les relevés d'abondance fournissent également des informations sur la localisation des mammifères marins, celles-ci ne correspondent généralement qu'à des laps de temps brefs et ne livrent que peu de détails sur la répartition et l'utilisation de l'habitat par les animaux sur le long terme dans la zone étudiée.

Dans quatre des cinq ORGP thonières, on manque d'informations sur l'aire de répartition des mammifères marins et son recoupement avec les zones où opèrent les palangriers et les senneurs. Comme mentionné plus haut, l'IATTC constitue la seule exception en la matière, puisque des données relatives à la répartition géographique des dauphins pélagiques sont disponibles grâce aux études d'abondance et aux résultats du programme d'observation de la pêche thonière de l'IATTC. Ici encore ces informations concernent surtout les opérations de pêche à la senne dans le Pacifique oriental. Faute de couverture systématique par les observateurs de la majorité des pêcheries à la palangre gérées par les ORGP thonières, on s'appuie plutôt sur les journaux de bord pour réunir des informations sur la répartition des mammifères marins, leurs

interactions avec les engins de pêche et/ou les prises accessoires. Ne disposant pas d'informations plus complètes, les ORGP thonières sont actuellement dans l'impossibilité d'évaluer le risque de capture accidentelle des mammifères marins, et leur capacité d'élaborer les mesures de conservation nécessaires est limitée, sans parler du contrôle de l'efficacité de ces mesures.

## **2.4 Incidence de la pêche**

Les estimations des prises accessoires peuvent être déduites des journaux de bord des bateaux ou des programmes d'observation des pêches. Dans trois des ORGP thonières (ICCAT, OITC et IATTC) les données relatives aux interactions avec les mammifères marins doivent être recueillies et signalées dans les journaux de bord et/ou par les observateurs embarqués. Malheureusement il peut s'avérer difficile de vérifier la véracité des journaux de bord et l'expérience montre que les prises accessoires n'y sont pas répertoriées dans leur intégralité. Plusieurs ORGP font appel à des observateurs pour enregistrer les prises accessoires, mais globalement, dans la majorité des ORGP thonières, la présence des observateurs est faible par rapport à la totalité de l'effort de pêche. Dans certaines pêcheries palangrières ils sont totalement absents. En conséquence, sur les cinq ORGP thonières, seule l'IATTC réalise et tient compte des estimations des prises accessoires de mammifères marins, qui ne concernent qu'un petit nombre d'espèces de dauphins pélagiques dans le Pacifique oriental. Il arrive que certains pays membres disposent d'estimations des prises accessoires de mammifères marins pour la pêche côtière, mais la couverture varie beaucoup pendant une même saison et entre les saisons. C'est la raison pour laquelle, sans programme d'observation à l'échelle des ORGP assurant une couverture suffisante et un système de compte rendu efficace permettant de quantifier les prises accidentelles de mammifères marins au cours des opérations de pêche thonière, les ORGP sont dans l'incapacité d'évaluer à sa juste valeur l'incidence de la pêche sur ces animaux.

## **2.5 Mesures concrètes d'atténuation des prises accessoires**

Au sein de l'IATTC, la modification des engins de pêche des senneurs ainsi que des procédures utilisées au cours des opérations de pêche a permis de réduire la mortalité des dauphins. Les actions de formation menées par l'IATTC auprès des patrons de pêche et de leurs équipages ont également joué un rôle positif en ouvrant le débat autour de nouvelles idées et en faisant connaître à l'ensemble des équipages les règles à respecter. D'une grande variété, les mesures de gestion comportent notamment des quotas globaux et par espèce pour la mortalité des dauphins, l'interdiction des coups de senne la nuit, l'utilisation obligatoire de matériel de sécurité et d'engins de pêche répondant à des caractéristiques bien précises.

Dans l'Atlantique occidental, les pêcheurs s'efforcent de réduire les prises accessoires de globicéphales et de dauphins de Risso au cours des opérations de pêche de thons et d'espadons, en adoptant des méthodes de manipulation sûres facilitant la remise à l'eau de l'animal vivant, ou réduisant au minimum les lésions occasionnées aux espèces prises accidentellement. De nouvelles modifications des engins, associées à l'évolution des techniques de pêche, pourraient permettre de réduire encore les prises accessoires. Dans le Pacifique central, les travaux de recensement des mammifères marins ainsi que les programmes d'observation des pêches montrent que les prises accidentelles de faux-orques sont relativement fréquentes et risquent de mettre en cause la survie de l'espèce dans les zones d'exploitation du thon et de l'espadon proches d'Hawaii. Les pouvoirs publics, le secteur de la pêche et les chercheurs travaillent à la mise au point de mécanismes permettant de ramener ces prises accessoires à un niveau acceptable. Les mesures de suivi et d'atténuation résultant de ces efforts pourraient bénéficier à d'autres régions du monde, comme le Pacifique occidental, central et oriental, où l'on a également constaté ce type d'interactions avec les faux-orques.

En dehors des ORGP thonières, toute une panoplie de mesures a été mise en œuvre pour réduire les prises accessoires de mammifères marins au cours des opérations de pêche au filet maillant visant d'autres espèces que le thon : on citera l'utilisation de dispositifs acoustiques répulsifs, la restriction des filages de nuit, la limitation de la longueur et de la superficie des filets, l'obligation de surveiller le filet une fois déployé, et l'utilisation de dispositifs permettant de poser le filet à une plus grande profondeur dans la colonne d'eau. Le CIEM a par ailleurs étudié l'efficacité des mesures d'atténuation des prises accessoires par les filets maillants calés et va organiser un atelier sur ce thème cette année. Les prises accessoires de mammifères marins dans les filets maillants employés au cours des opérations de pêche thonière n'ont fait l'objet d'aucune discussion au sein des ORGP, pas plus que n'y ont été testées les méthodes d'atténuation des prises accessoires utilisées dans d'autres types de pêche au filet maillant, afin de déterminer celles qui pourraient être efficaces dans les pêcheries gérées par les ORGP thonières. À ce jour, quatre ORGP n'ont jamais discuté des estimations ou de

l'atténuation des prises accessoires de mammifères marins en détail et n'ont pas consulté d'autres sources d'informations spécialisées afin de réduire ces captures accidentelles au cours des opérations de pêche au filet maillant, à la palangre ou à la senne autour des DCP. Or l'IATTC et la FAO notamment détiennent des informations relatives à l'atténuation des prises accessoires de mammifères marins par ces engins de pêche.

### **3. OUTILS DE RECHERCHE ET DE GESTION**

#### **3.1 Objectifs de recherche et de gestion**

Pour évaluer et atténuer l'incidence des prises accessoires sur les mammifères marins à l'échelle planétaire, une somme considérable d'informations est nécessaire. Bien qu'il n'y soit pas fait expressément référence, l'Accord des Nations Unies relatif aux stocks de poissons chevauchants et grands migrateurs appelle les pays qui pratiquent la pêche à en évaluer l'impact sur les espèces qui appartiennent au même écosystème que les stocks visés, qui leur sont associés ou en dépendent. Jusqu'à présent, les travaux de recherche et d'évaluation menés par les ORGP thonières et leurs membres ont surtout porté sur les stocks ciblés. Même l'IATTC et l'AIDCP s'en remettent à leurs membres pour l'évaluation des effectifs de mammifères marins et l'estimation de l'incidence de la pêche thonière à la senne sur ces populations. Le fait est qu'aucune des cinq ORGP thonières n'est dotée d'un plan ou d'un programme de recherche coordonné et/ou de grande ampleur visant à évaluer les effectifs des mammifères marins et à estimer la fréquence des interactions (prises accessoires ou déprédations) dans leurs pêcheries.

Si la CTOI a adopté en 1999 un programme de recherche quinquennal sur les dégâts occasionnés aux thons pris sur les palangres par les mammifères marins et les requins, aucune mesure de gestion n'a encore été prise pour réduire ces interactions au minimum. De nouvelles recherches, ainsi que l'établissement de partenariats avec les pays membres des ORGP déjà engagés dans l'évaluation des populations et des prises accessoires de mammifères marins pourraient contribuer à combler ce manque crucial de données et permettre l'élaboration de méthodes propres à diminuer l'incertitude due à l'absence d'informations. L'IATTC expérimente actuellement l'exploitation des formulaires remplis par les observateurs pour obtenir une description détaillée des différents types d'engins de pêche (sennes, filets maillants, palangres, trémails, par exemple) et recueillir des informations sur leur interaction avec les espèces prises accidentellement. Le recours à des formulaires normalisés dans l'ensemble des ORGP thonières pourrait faciliter l'estimation des prises accessoires et permettre de mieux en comprendre les causes et notamment la nature de l'interaction des différents types d'engins de pêche avec les mammifères marins et d'autres espèces susceptibles d'être pêchées accidentellement.

Des objectifs de gestion précis pourraient faciliter la définition de normes claires en matière de réduction des prises accessoires et permettre de vérifier l'efficacité de techniques ou de décisions spécifiques. Comme mentionné plus haut, c'est à l'IATTC et à l'AIDCP que l'on doit la plus connue et la plus efficace des mesures de gestion, visant la réduction des prises accessoires de mammifères marins par les senneurs dans le Pacifique oriental. Les taux limites de mortalité des dauphins ont par exemple été fixés par bateau et par pêcherie. Le niveau très élevé (100 pour cent) de la couverture assurée par les observateurs de la pêche à la senne dans le Pacifique oriental et les dispositifs de surveillance adoptés dans le cadre de l'AIDCP ont permis la mise en conformité avec ces objectifs ainsi que l'évaluation des progrès réalisés vers leur concrétisation.

Les limites de mortalité quantifiables des mammifères marins telles que prescrites par l'IATTC, l'AIDCP et d'autres instruments juridiques régionaux intergouvernementaux (Accord sur la conservation des cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS) ou Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique et de la mer du Nord (ASCOBANS) par exemple) sont susceptibles d'être utilisées plus largement. Les carences de données relatives aux effectifs des mammifères marins et aux prises accessoires au sein des zones de compétence des ORGP thonières limitent la capacité de ces dernières à fixer des priorités ou des objectifs précis (taux de prises accessoires ou nombre d'animaux par exemple) dans un but de réduction et/ou d'atténuation du phénomène.

#### **3.2 Évaluation des risques**

L'évaluation des risques écologiques (ERE) permet aux gestionnaires de fixer des priorités dans le cadre d'actions de conservation en ciblant les zones où les besoins sont les plus criants. Ces besoins sont définis

pour une espèce, une zone géographique ou une valeur économique, pour ne citer que certains des critères envisageables. Les ERE peuvent aider à détecter certaines carences de données, à définir des priorités dans l'évaluation des populations de mammifères marins et la collecte de données sur les prises accessoires, et encourager le partage des informations entre les ORGP, qu'elles soient thonières ou non, et avec les organisations intergouvernementales possédant des archives de données et fortes d'une expérience dans l'évaluation des risques. L'ICCAT est la seule ORGP à avoir réalisé une ERE sur l'interaction des mammifères marins avec ses pêcheries, en procédant à une enquête auprès des pays membres. Axée sur la pêche au filet maillant, cette enquête a mis en évidence l'absence de certaines informations, comme par exemple l'ampleur des opérations de pêche au filet maillant en Méditerranée. Le CIEM a également procédé à des analyses des prises accessoires de mammifères marins en Méditerranée dont les membres de l'ICCAT sont libres de consulter les résultats. Si l'utilisation des ERE se généralise, les cinq ORGP thonières pourraient y trouver un outil efficace pour cerner les données manquantes et établir les priorités des actions de conservation et de gestion.

Les évaluations des risques intègrent des mécanismes permettant de hiérarchiser les mesures d'atténuation et de faire face à l'incertitude. Par exemple l'IATTC et la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (CPPOC) donnent la priorité aux actions de lutte contre les prises accessoires. La première étape consiste à éviter ces captures et, quand cela est impossible, à prendre des mesures pour les diminuer. De surcroît, la mortalité associée aux prises accidentelles (qu'elles puissent ou non être diminuées) doit être réduite au minimum. La définition de ce type de priorités, même face à des situations incertaines, peut aider les ORGP thonières à réduire les risques et à prendre des mesures en temps opportun afin de ne pas porter un préjudice irréversible aux espèces concernées.

Comme nous l'avons déjà indiqué, de manière générale il n'existe pas d'informations détaillées sur l'effort de pêche dans les ORGP thonières par rapport à la répartition des mammifères marins et aux prises accessoires. De plus les mammifères marins peuvent succomber à d'autres activités humaines (qu'ils soient heurtés par des navires, pêchés à dessein, confrontés à des débris marins ou à des polluants, capturés accidentellement au cours d'opérations de pêche de loisir ou artisanale, etc.). Une évaluation complète de l'incidence relative des prises accessoires par les pêcheries exige donc une quantité considérable de données démographiques et d'informations complémentaires sur les autres causes de mortalité. L'absence de ces données constitue une source d'incertitude qui ne doit pas pour autant faire obstacle ou retarder les progrès en matière de conservation et de gestion. En cas d'incertitude sur les prises accessoires de mammifères marins, les ORGP thonières peuvent donner la priorité à la collecte de données et aux mesures d'atténuation des prises accidentelles d'espèces dont la conservation est menacée ou d'espèces apparentées proches sur lesquelles on ne dispose que de peu ou pas de données.

### **3.3 Mécanismes de suivi et d'établissement de rapports**

L'observation en mer de l'interaction entre les opérations de pêche et les espèces prises accessoirement est le moyen le plus efficace d'obtenir les informations nécessaires à l'évaluation et à l'atténuation du phénomène. Les informations émanant des programmes d'observation nationaux ou internationaux ont contribué de façon essentielle à la compréhension et à l'estimation des niveaux de capture accidentelle des mammifères marins de certaines pêcheries dans le monde. Mais dans la quasi-totalité des pêcheries thonières le pourcentage de navires embarquant des observateurs n'est pas suffisant pour quantifier l'interaction avec les mammifères marins avec assez de certitude et prendre des mesures de gestion en connaissance de cause. Si au sein des cinq ORGP thonières, certains pays exigent la présence d'observateurs à bord des palangriers, les programmes d'observation scientifique ne sont pas obligatoires pour tous les types de pêche à l'échelle d'une ORGP. Il n'en reste pas moins que les activités de pêche font l'objet d'une observation à des niveaux variés. Comme on l'a mentionné ci-dessus, l'IATTC a mis en œuvre un programme d'observation de grande envergure afin de contrôler les prises accessoires de dauphins par les senneurs dans le Pacifique oriental. La Commission pour la conservation du thon rouge du Sud (CCSBT) a pour objectif d'embarquer des observateurs à bord de 10 pour cent des palangriers, sans pour autant que les pays membres aient l'obligation de lui communiquer les données recueillies. L'ICCAT prescrit une couverture par les observateurs de 20 pour cent d'une certaine catégorie de navires pêchant le thon rouge, indépendamment du type d'engin de pêche, et de 100 pour cent des senneurs de plus de 24 mètres. La CPPOC s'est fixé un objectif de couverture de 5 pour cent. De plus cette année, le Sous-comité des écosystèmes de l'ICCAT s'efforcera de fixer le niveau minimum de couverture pour l'obtention d'estimations totales des prises accessoires au sein des pêcheries de l'ICCAT pour l'ensemble des taxons. Ni la CPPOC ni la CCSBT n'ont mené à bien de tels

exercices, pas plus que l'IATTC pour la pêche à la palangre. Cette année l'OITC va lancer un programme d'observation régional qui pourrait inclure l'observation des prises accessoires.

Si l'on veut que les programmes d'observation débouchent sur un suivi efficace des prises accessoires de mammifères marins, il faut qu'ils fonctionnent selon des protocoles normalisés d'enregistrement des données et assurent une couverture suffisante et représentative permettant des analyses statistiques pertinentes, une amélioration des connaissances sur le phénomène ainsi qu'une description des taux d'interaction, tout en fournissant une base pour des extrapolations à l'échelle de la flottille. Il convient donc de procéder à une certaine normalisation des programmes d'observation des ORGP thonières comportant un volet d'évaluation des prises accessoires de mammifères marins, et de mettre en place une procédure formelle de partage des données. Actuellement la plupart des programmes d'observation mis en œuvre par les ORGP thonières ou leurs membres ne permettent de se livrer à aucune comparaison ou ne sont pas suffisamment représentatifs pour qu'on puisse estimer les prises accessoires de mammifères marins dans l'ensemble de la zone de compétence de l'ORGP concernée. Plus grave encore peut-être, ces programmes sont insuffisants pour améliorer notre compréhension de la nature des interactions et permettre d'élaborer des mesures d'atténuation efficaces. Il faut cependant signaler que l'IATTC et l'AIDCP évaluent systématiquement le niveau de comparabilité du programme d'observation de l'IATTC et des programmes nationaux. Une telle approche peut servir de base à la réalisation de comparaisons entre les programmes d'observation internationaux et nationaux en place dans les autres ORGP thonières.

### **3.4 Examen périodique et évaluation de l'efficacité**

Il est crucial d'assurer périodiquement un examen des mesures de conservation et une évaluation de l'efficacité des mesures d'atténuation des prises accessoires mises en œuvre, afin d'en juger la performance et pour que la prise de décision soit adaptée en fonction des nouvelles informations disponibles. Cet exercice peut aussi contribuer utilement au suivi de l'évolution des caractéristiques de l'interaction entre les mammifères marins et les engins de pêche, ainsi que du statut et de la répartition des espèces concernées et des opérations de pêche. Les mesures de conservation et de gestion qu'ont adoptées les cinq ORGP thonières prévoient souvent une évaluation de leur efficacité et, dans certains cas, la possibilité de les modifier en fonction des nouvelles informations. En outre cet examen périodique peut être utilisé pour établir le degré de conformité avec des mesures de gestion spécifiques. Ainsi, dans le cadre de l'AIDCP, la Commission de contrôle internationale est-elle chargée de l'examen périodique de l'efficacité des mesures d'atténuation des prises accidentelles de dauphins et de l'évaluation du respect de ces mesures. La Commission se réunit au moins deux fois par an pour examiner le degré d'application des mesures et les progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs d'atténuation des prises de l'AIDCP. La Commission implique de nombreuses parties prenantes dans l'évaluation de l'efficacité globale des mesures en place et a joué un rôle fondamental dans la nette réduction des prises accessoires de dauphins enregistrée dans le Pacifique oriental.

### **3.5 Éducation et formation**

L'éducation et la formation sont cruciales pour la réussite de toute stratégie d'atténuation des prises accessoires. Elles peuvent encourager la collaboration des scientifiques, des gestionnaires et des professionnels de la pêche dans le domaine de la recherche. Les scientifiques et les gestionnaires tirent avantage d'une coopération étroite avec les pêcheurs pour mettre au point des solutions pratiques et pour adapter, et le cas échéant, modifier ces solutions pour en garantir l'efficacité dans le temps. Les pêcheurs peuvent également jouer un rôle crucial dans l'élaboration et l'expérimentation des modifications des engins de pêche. Certaines solutions n'impliquent que des modifications relativement mineures des engins et des techniques de pêche, supposant simplement l'association de techniques et de démarches de gestion éprouvées, afin d'obtenir les améliorations recherchées. L'imposition d'une réglementation peut aussi stimuler l'innovation même si les contrôles réglementaires sont plus souvent perçus comme un frein plutôt qu'un encouragement à innover. Dans les circonstances appropriées, l'éducation et la formation peuvent aider les ORGP à créer des mesures incitatives pour promouvoir l'innovation et le respect des mesures, ou la modification des comportements.

Des supports éducatifs et pédagogiques sont déjà utilisés dans les flottilles palangrières des pays membres des ORGP afin d'encourager la réduction des prises accessoires de mammifères marins. Il s'agit notamment de manuels d'identification des espèces et de formation aux bonnes techniques de manipulation et de libération des mammifères marins enchevêtrés dans les engins de pêche, qui, en réduisant la mortalité,

constituent l'un des aspects de tout effort de réduction des prises accessoires. Mais aucune des cinq ORGP thonières ne rend actuellement obligatoire l'application de procédures de manipulations soigneuses et de remise à l'eau propres à réduire la mortalité ou les lésions infligées aux mammifères marins dans le cadre de la pêche à la palangre.

### **3.6 Évaluations indépendantes des performances**

Trois des cinq ORGP thonières, à savoir la CCSBT, l'ICCAT et la CTOI, ont fait procéder à des évaluations indépendantes de leurs performances, conformément à l'appel lancé lors de la Conférence d'examen de l'Accord des Nations Unies sur la conservation et la gestion des stocks de poissons en 2006. Les équipes d'évaluation ont souligné que les trois ORGP devaient se tourner plus résolument vers une approche écosystémique, en adoptant par exemple des mesures de conservation et de gestion pour les espèces non visées et les espèces dépendantes ou associées, rendant notamment obligatoire la collecte de données sur les captures d'espèces non ciblées. Les trois évaluations comportent des conclusions et des recommandations propres à bénéficier aux mammifères marins grâce à la collecte d'une large gamme de données, même s'il n'est pas fait expressément référence à ces animaux.

### **3.7 Coordination avec d'autres ORGP et organisations intergouvernementales**

Le CIEM s'est doté d'un groupe de travail sur les prises accessoires qui se concentre sur les questions associées aux mammifères marins. Il a élaboré dans ce domaine une démarche qui pourrait se révéler utile pour l'ICCAT, étant donné le chevauchement existant entre les zones de compétence des deux organisations. De même, l'ACCOBAMS procède à des évaluations des effectifs de baleines et de dauphins, même si aucune estimation d'abondance n'a encore été réalisée à partir de ces évaluations, et propose des mesures d'atténuation des prises accessoires. En outre l'ASCOBANS et l'ACCOBAMS procèdent à l'élaboration de protocoles normalisés pour la collecte des informations sur les prises accessoires. Ces protocoles pourraient être utiles à l'ICCAT dans ses recherches sur les contacts entre les baleines et les dauphins et les thoniers en Méditerranée.

## **4. INVENTAIRE DES MESURES DE CONSERVATION EN PLACE**

Le tableau ci-dessous dresse l'inventaire des mesures de conservation actuellement en place dans chacune des cinq ORGP thonières, de leurs points communs et de leurs différences. Ce tableau ne donne pas d'informations sur le niveau de mise en œuvre des mesures.

<b>MAMMIFÈRES MARINS</b>					
	<b>CCSBT</b>	<b>IATTC /AIDCP</b>	<b>ICCAT</b>	<b>CTOI</b>	<b>CPPOC</b>
<b>Disposition</b>	<b>Recommandation visant à atténuer l'incidence de la pêche sur les espèces associées écologiquement (2008)</b> (pas de référence explicite aux mammifères marins)			<b>Résolution 00/02</b>	
<b>4.1 Caractère contraignant</b>	Non	Oui	Ne s'applique pas	Oui	Ne s'applique pas
<b>4.2 Objectif de gestion annoncé</b>	Non explicite. (Incertitude sur l'utilisation des données relatives aux espèces associées pour en atténuer la capture accidentelle au cours des opérations de pêche de thon rouge du Sud)	Oui, réduction et élimination à terme de la mortalité des dauphins			
<b>4.3 Mise en œuvre du PAI</b>	Non	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
<b>4.4 Modalités d'application aux navires et zone d'application</b>	Non	Oui, pour les senneurs à la capacité de charge supérieure à une limite donnée	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
<b>4.5 Recours à plusieurs mesures d'atténuation</b>	Non	Oui	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
<b>4.6 Normes à appliquer pour les mesures d'atténuation</b>	Non	Oui	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
<b>4.7 Transmission d'informations sur la mise en œuvre et partage d'informations</b>	Oui	Oui, obligation de déclarer les données d'observation	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
<b>4.8 Recherche et examen des mesures d'atténuation</b>	Non	Oui, examen réalisé par la Commission de contrôle international et recherche par le Conseil consultatif scientifique	Ne s'applique pas	Encourage la participation à une étude sur la prédation des poissons capturés à la palangre, et à la présentation des résultats correspondants en 2001.	Ne s'applique pas
<b>4.9 Estimation des prises accessoires et/ou évaluation des impacts</b>	Oui (pour les espèces associées en général)	Oui, grâce à la présence d'observateurs sur 100 pour cent des navires	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

<b>MAMMIFÈRES MARINS</b>					
	<b>CCSBT</b>	<b>IATTC /AIDCP</b>	<b>ICCAT</b>	<b>CTOI</b>	<b>CPPOC</b>
<b>4.10 Évaluation de l'efficacité et révision</b>	Oui	Oui, par l'intermédiaire de la Commission de contrôle internationale	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
<b>4.11 Manipulation correcte et libération des animaux vivants</b>	Non	Interdiction d'utilisation de la salabarde avec les dauphins vivants	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
<b>4.12 Récupération des carcasses</b>	Non	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
<b>4.13 Collecte et exploitation des données d'observation</b>	Non explicite. Pas d'obligation de fournir les données d'observation.	Oui, recours généralisé aux données d'observation	Ne s'applique pas	Non explicite	Ne s'applique pas
<b>4.14 Déclaration des interactions et estimation des prises accessoires</b>	Non explicite. (Incertitude sur l'utilisation des données relatives aux espèces associées)	Oui, estimation des prises accessoires à partir des données d'observation	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
<b>4.15 Obligation de conformité</b>	Non	Oui	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
<b>4.16 Consultation ou coopération avec d'autres ORGP et organisations intergouvernementales</b>	Oui, pour être en conformité avec les mesures de la CPPOC et de la CTOI pendant les opérations de pêche de thon rouge du Sud dans ces zones.	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
<b>4.17 Soutien aux nations en développement</b>	Non	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

## 5. BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

5.1	AIDCP	AIDCP (1999) Resolution to Support the On-Board Observer Program and Establish a Working Group to Develop Captain Incentives.
5.2	CTOI	IOTC (2008) Report of the Fourth Session of the IOTC Working Party on Ecosystems and Bycatch. IOTC-2008-WPEB-R.
5.3	UICN	Reeves, R. R.; B. D. Smith; E. Crespo; G. Notarbartolo di Sciara; and the Cetacean Specialist Group. (2003) Dolphins, whales, and porpoises: 2003–2010 conservation action plan for the world’s cetaceans. IUCN Species Survival Commission, Gland, Switzerland.
5.4	IWC	Leatherwood, S. (1994) Report of the workshop on mortality in passive fishing nets and traps. Annex D: Re-estimation of incidental cetacean catches in Sri Lanka. In: W.F. Perrin, G.P. Donovan, and J. Barlow ( <i>eds.</i> ). Gill-nets and Cetaceans. Reports of the International Whaling Commission, Special Issue 15, pp. 64-65. Cambridge, UK: International Whaling Commission.
5.4	Autres	Alverson, F.G. (1991). Tuna purse seine and gill/drift net fisheries in the oceans of the world and their relationship to tuna-dolphin, tuna-whale and tuna-whale shark associated schools. CANAINPES Seccion Especializada en Pesca de Atun Programa Atun-delfin, Camara Nacional de la Industria Pesquera. p. 110.
		Read, A.J.; P. Drinker; and S. Northridge. (2006) Bycatch of Marine Mammals in U.S. and Global Fisheries. Conservation Biology, Volume 20, No. 1. pp. 163–169.
		National Oceanic and Atmospheric Administration (2009) Marine mammal stock assessment reports. National Marine Fisheries Service, Silver Spring, Maryland.